

feuille immonde l'*Excommunié*, se disant l'organe de la *libre-pensée*. Le 16 juillet, ce journal infâme avait osé accuser les Frères qu'il qualifiait d'*ignorantins* « de torturer les enfants, d'assouvir sur eux des passions immondes, d'engendrer des êtres d'une immoralité scandaleuse, de former des esclaves ou des bandits, d'avoir la haine de l'homme et de la société... » Il demandait la suppression des Frères au nom de la morale publique et de la dignité humaine. Immense, disait-il, sera notre bonheur, le jour où nous entendrons enfin crouler les écoles noires, et où nous verrons leurs débris dispersés au loin. » Cet appel fut entendu, et le 27 septembre le trop célèbre Comité de salut public, installé révolutionnairement à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'ombre du drapeau rouge, et, au mépris de toutes les lois, décida la suppression violente et arbitraire des écoles des Frères dans toute la ville. Le même jour, le conseil municipal de Caluire, feignant d'ignorer que déjà depuis un mois toutes les maisons des Frères et tous les Frères même avaient été mis à la disposition du ministre de la guerre, décida que la maison de Caluire sera convertie en ambulance, en caserne et qu'un piquet de gardes nationaux la fera évacuer. C'était aussi odieux qu'illégal. Le conseil s'était réuni sans autorisation, et il ne lui appartenait nullement de faire des réquisitions au nom de l'État pour les besoins de la guerre... et cependant... il s'est rencontré quelques jours après un préfet... qui osa approuver cette étrange délibération... qui prêta une assistance sérieuse, qui donna une apparente régularisation à l'attentat qui va être commis et qui enlève tout scrupule et toute hésitation aux spoliateurs (1). L'exécu-

(1) Plaidoirie de M^e Brac de la Perrière pour les Frères.

Dès le 14 septembre, les citoyens Chepié, Chaverot et Perret